



CODE DE VIE

OPTION **COMPETITION**
ST-BRUNO DE LAVAL

L'école de danse St-Bruno de Laval est une grande famille unie. Voilà pourquoi le respect est très important. Celui-ci se démontre par une bonne organisation et une belle motivation des danseurs. De plus, nous tenons à maintenir notre réputation lors de spectacles et de tout autre événement. Le danseur mineur et les parents s'engagent donc à respecter le contenu de ce contrat durant l'année 2025-2026 et à se conformer aux décisions de la Direction (Directrices et professeurs). Le danseur d'âge majeur assume, en totalité, le contenu de façon autonome et la signature du contrat pour la saison.

La présente entente est d'une durée ferme de douze (12) mois, soit de septembre 2025 à septembre 2026. Durant cette période, vous allez créer plein de beaux souvenirs qui resteront gravés dans votre mémoire.

FONCTIONNEMENT DES CLASSES

1. Le danseur est présent et ponctuel à toutes ses classes.
2. Un maximum de cinq (5) absences pour chacun des cours Option compétition est autorisé. Dès la 6^e absence, le danseur ne sera pas autorisé à participer au spectacle de fin d'année ainsi qu'aux compétitions. Les parents ou le danseur majeur ont la responsabilité de gérer les raisons pour lesquelles il y a absence.
3. Toute absence doit être motivée et signalée au professeur, à l'avance si possible sur la page Facebook du groupe ou en message privé au professeur.
4. Un papier médical sera exigé pour le danseur blessé ou pour toutes autres restrictions médicales. Le danseur doit venir au cours en tant qu'observateur. De plus, il s'engage à faire ce qu'il faut pour guérir et ne pas prendre de retard dans son groupe.
5. Seuls les danseurs du groupe sont admis aux cours. Aucun ami ni parent ne peut assister ou attendre dans le corridor.
6. Il est strictement interdit d'utiliser les cellulaires pendant les heures de cours.
7. Le danseur porte la tenue vestimentaire exigée selon chacun des cours.
8. Aucun soulier de l'extérieur ni bijoux n'est permis dans les cours.
9. À chaque répétition régulière, le danseur doit avoir en sa possession un sac contenant :
 - Des pads noirs pour les genoux
 - Tous les souliers
 - Une petite trousse de premier soin (diachylons, sac de glace instantané...)
 - Une bouteille d'eau
 - Un désodorisant
 - Accessoires reliés à la chorégraphie
 - Des articles pour cheveux

10. Le danseur s'engage à être présent et ponctuel à toutes les activités mises à l'horaire. Il est de la responsabilité du danseur et de leurs parents de se tenir au courant et de prévoir son horaire en conséquence.

L'école de danse peut fournir des lettres de justification d'absence pour les employeurs ou les écoles lorsque requises. Veuillez présenter votre demande par courriel au moins 1 semaine à l'avance.

11. Lors des spectacles et des compétitions, le danseur doit avoir en sa possession son chandail Option Compétition. Le danseur doit le porter pour la remise des prix et à tout autre moment à la demande des professeurs. En cas de perte ou de bris, le danseur devra se le procurer à ses frais.
12. En tout temps, les danseurs doivent laisser la loge en ordre, de façon à préserver la bonne réputation de l'école. Le groupe peut quitter la loge une fois que les professeurs donnent leur accord.
13. Le danseur ne doit pas porter de lunette lors des spectacles et répétitions générales.
14. Seul le vernis à ongles discret est permis lors des spectacles sauf avis contraire.
15. Avant chaque compétition, le danseur doit prendre en note l'horaire de la journée ainsi que le numéro de la chorégraphie afin de faire preuve d'autonomie.
16. Le danseur est totalement full de prêt pour l'heure demandée, à moins que son horaire de cours ou de travail le lui empêche, auquel cas il prend arrangement avec son chorégraphe pour son arrivée et sa préparation.
17. Les danseurs restent groupés lors de la remise de prix.
18. Lors des remises de prix, les danseurs utilisent leur cellulaire intelligemment afin de rester attentifs et silencieux par respect pour les autres participants.
19. Lorsque le danseur représente son groupe à une remise de prix, il s'avance sur scène en **souriant**, sans gomme et sans avoir son téléphone à la main.
20. Il est strictement interdit de photographier ou de filmer les prestations lors des compétitions sans quoi le groupe pourrait être disqualifié. Informez-vous auprès des organisateurs des compétitions et des membres de votre groupe pour l'achat de photos ou de vidéos professionnelles.
21. Les parents ont la responsabilité d'assurer le transport de leur enfant lors des activités, compétitions ou autres. Le covoiturage est fortement recommandé. Vous pouvez utiliser la page Facebook du groupe pour demander des échanges de service.
22. Après les heures de préparation et de prestation, les danseurs mineurs sont de la responsabilité des parents, mais doivent respecter les indications des professeurs.

COSTUMES ET ACCESSOIRES

23. Le danseur ne peut utiliser des chorégraphies ou parties de chorégraphies, costumes ou accessoires de l'année en cours, pour tout autre spectacle ou concours n'étant pas relié à l'École de danse, sans l'accord du chorégraphe.
24. Les costumes et accessoires sont soit confectionnés ou achetés. Le montant de chaque costume est déterminé au cours de l'année. Chaque paiement de costume et d'accessoire devra être remis en argent comptant dans une enveloppe scellée au nom du danseur, ou par virement Interac au professeur.
25. Le danseur s'engage à voir à l'entretien de ses costumes et de ses accessoires.
26. Les sous-vêtements doivent être de couleur peau et les soutiens-gorge avec bretelles interchangeables transparentes sont exigés.
27. Les collants tâchés ou raccommodés ne sont pas admis, excepté aux générales. Tous les danseurs doivent avoir le même collant, ceci pour l'aspect esthétique et le support lors des prestations. Vous devez vous les procurer à l'École de danse ou à la Maison de l'artiste Claude.
28. Le danseur doit être maquillé et coiffé pour tous les spectacles selon les directives des professeurs. Vous devrez vous procurer un fond de teint et un crayon noir de bonnes qualités.
29. À la suite de chaque prestation, le danseur et le parent s'assurent que les costumes sont complets. En cas de bris ou de perte, veuillez avertir le professeur le plus rapidement possible.

MOYENS DE FINANCEMENT et COMMANDITES

Pour participer à une compétition, vous devez déboursier environ entre 55\$ et 75\$ par chorégraphie par compétition inscrite (montant à titre indicatif seulement). Un état de compte vous sera remis en octobre, en janvier et en février. À la fin de l'année, s'il reste un fond, il sera gardé pour une année ultérieure ou vous pourrez le réclamer à la fin du contrat.

Tout au long de l'année, nous sommes heureux de recevoir des commandites en échange de publicité au spectacle de fin d'année. Votre implication est essentielle.

COMMUNICATION ET RÉSEAUX SOCIAUX

30. Une page Facebook pour chaque groupe est créée. Toutes les informations s'y retrouvent. Il est de la responsabilité de l'élève et du parent d'en prendre connaissance ou de prendre les moyens d'être informé.
31. Vous trouverez également de l'information sur la page Facebook de l'École de danse St-Bruno de Laval.
32. Vous pouvez retrouver l'école de danse sur les réseaux sociaux suivants : Youtube, Tik Tok, Instagram. Le danseur et sa famille sont invités à s'abonner aux différentes plateformes et à en faire la publicité.
33. Nous vous invitons à utiliser l'hashtag #stbrunofamily et à mentionner l'école de danse dans vos publications.
34. Le danseur ne peut pas utiliser des photos ou des extraits vidéo sans l'accord des professeurs. Il est également interdit aux parents de partager sur les réseaux sociaux les vidéos des chorégraphies pendant l'année courante et ce afin d'éviter le plagiat.

CODE D'ÉTHIQUE

35. Je ne parle jamais négativement d'un autre membre de l'école de danse, que ce soit un danseur, un professeur ou un bénévole. Cette règle est également en vigueur lors de l'utilisation des réseaux sociaux
36. Le membre qui a un conflit avec un autre membre de l'école de danse, tente de le régler directement avec cette personne le plus rapidement possible. Il peut demander l'aide d'un professeur ou d'une directrice afin de régler son conflit.
37. En tout temps, j'utilise un langage approprié. J'utilise les formules de politesse habituelle et ne sacre jamais
38. En compétition, je ne dénigre jamais une école adverse, **je suis un bon gagnant et un bon perdant.**
39. Je reconnais les qualités des autres danseurs, professeurs de notre école de danse, de même que des autres écoles de danse.
40. Je suis fier(e) de mon école de danse et de mes collègues et je fais la promotion de mon école de danse.
41. J'utilise les appareils électroniques avec discernement et modération lors des compétitions et des spectacles.
42. Lors des prestations, je partage mon temps intelligemment entre mes invités et ma #stbrunofamily.

Il est primordial que l'élève soit présent pour les dates suivantes :

- i. Séance de photo : 25 et 26 avril 2026
- ii. Pratique de la finale* : 7 et 8 avril 2026
- iii. **Compétition RepréZent Laval (Place Bell) : du 7 au 10 mai 2026**
- iv. Générale du spectacle annuel** : du 11 au 14 mai (selon le groupe)
- v. Spectacle annuel : 15 au 17 mai (Selon le groupe)

* Pour participer au numéro de clôture du spectacle, l'élève doit être présent à la pratique de la finale.

** Pour participer au spectacle annuel, l'élève doit être présent aux générales de son numéro de danse, avoir son costume complet et maîtriser sa chorégraphie.

Veuillez prendre note :

Tout élève de l'école de danse peut être filmé ou photographié durant l'année pour le spectacle de fin d'année et /ou à des fins publicitaires de l'école de danse.

Merci et bonne saison de danse à tous! L'équipe de l'école de danse St-Bruno de Laval

Avant de signer le contrat, qu'est-ce que je dois savoir?

Le Groupe Option Compétition est un cours enrichissant et exigeant qui demande un travail constant tout au long de l'année.

Nous recherchons des danseurs rigoureux, qui aiment les défis et qui sont passionnés par la danse. Ils doivent être toujours prêts à donner le meilleur d'eux-mêmes. Le danseur doit vouloir s'impliquer et être disponible pour les contrats, compétitions, spectacles, activités, etc.

À la base, c'est le choix et le désir du danseur de faire de la compétition. Il doit faire preuve de motivation, de travail et de rigueur tout au long de la saison. L'équipe considère ses élèves comme une grande famille ou tous partagent la même passion. Le programme vous permet de vous surpasser dans une philosophie de respect et d'entraide.



